

DEPARTEMENT  
49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT  
DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION  
GENERALE

Dénomination Opération Le Clos  
du Lys-Vihiers

Convocation du  
12 Février 2021

Nombre de conseillers  
en exercice  
35

Conseillers présents  
30

Conformément à l'article L2121-25  
du Code des Collectivités  
Territoriales, un extrait du procès-  
verbal de la présente séance a été  
affiché à la porte de la commune et  
transmis à la Sous-préfecture de  
Cholet le 25.02.2021.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit Février à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 5 Février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

**Etaient présents :** M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, M. PINEAU, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. HUMEAU, Mme BAUDONNIERE, M. ALIANE, Mme BREVET, Mme CHARRIER, Mme CRAMOIS, Mme GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme MARTIN, Mme ROY, Mme HUBLAIN, M. PERCHER, Mme ROUAULT-BERNIER, Mme ILLAN, M. MATIGNON, M. DALLOZ,

**Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :** M. BREVET, Mme CADU, Mme FONTAINE, Mme FOURNIER,

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** M. ALGOET

**Secrétaire de séance :** Mme BREVET

Dans le cadre de l'opération Le Clos du Lys à Vihiers qui prévoit la construction de 22 logements « clé en main » et un îlot de 3 logements HLM, deux voies sont à dénommer. Il est proposé de nommer la voie qui reliera la rue de Whalley à la rue de l'Ancienne Gare « rue des Voyageurs » et l'impasse au sud de l'opération « impasse du Terminus ».

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,  
CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune  
CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de dénommer les voies de desserte créées au sein de l'opération Le Clos du Lys à Vihiers « rue des Voyageurs » et « impasse du Terminus », comme indiqué sur le plan cadastral joint à la présente.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Marie-Françoise JUHEL en sa qualité de maire déléguée de la commune de Vihiers, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire de Lys-Haut-Layon,  
Médéric THOMAS



